

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	WEIS Mathieu	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	MATHIEU Bertrand
FERRERO Marc	BERNARDI Alessandro	BALCERZAK Roland	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	FEUVRIER Alieth	RECH Serge
HERFELD Marie-Laurence	HATRI Aïcha	LANGMAR Déborah	ROBINET David
PHILIPPE Lionel	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric	SCHIVRE Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	POUGET Clémence	SCHNEIDER Brigitte	HERGAT Michel
MELEO Guy	RENAUX Patricia	ZIEGLER Damien	PARPETTE Jerry
BRUSCO Stéphan	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	TACCONI Pierre
SEGURA Olivier	REBSTOCK-PINNA A.		

Procurations :

SCHITZ Denis	a donné procuration à	FERRERO Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	KASPAR-COTRUPI Angèle
SCHULTZ Laurent	a donné procuration à	POUGET Clémence
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
ACKER Christine	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
ZENNER Bernard	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
BAUR Denis	a donné procuration à	PAQUET Michel
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	BRUSCO Stéphan
VETZEL Caroline	a donné procuration à	PAULY Elsa
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	LUCCHINI Marc (à partir du point 6)

Absents excusés :

ABATE Patrick

Absents non excusés :

GRILLO Marie	TSCHIERSCH Laurent	BARILLARO Jérémy
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle	
DEUTSCH André	SCHUTZ Sylvie	
GUERMANN Bernard	BEY Michèle	

La séance débute à 18h 14

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 10

Point 2 : installation de Mme MENTION Fanny

A partir du point 3:

Membres en exercice : 59
Présents : 39
Procurations : 10
Absents : 10

Point 5 :

M. ANDRE René ne participe pas au vote.

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 10
Non participant au vote : 1

Pendant le point 6 :

Départ de Mme HERFELD Marie-Laurence.
Sortie de M. JURCZAK Serge

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 11

Au début du point 7 :

Retour de M. JURCZAK Serge

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 11
Absents : 10

Pendant les informations au Comité Syndical:

Départ de M. WEIS Mathieu, M. HERGAT Michel et Mme FEUVRIER Alieth

Membres en exercice : 59
Présents : 35
Procurations : 10
Absents : 14

La séance se termine à 20h15

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridiques
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I-9 – DELIBERATION N°2023/I-20 CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET DE FINANCEMENT – PARC BASTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les compétences du Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMiTU) Thionville Fensch notamment au titre des projets de transports ;

Vu les prérogatives et les compétences de la ville de Thionville, propriétaire des parcelles situées avenue Albert 1^{er}, cadastrées 20 section 14 et 99 section 13 et représentant environ une surface totale de 1124 m² et 6007 m² ;

Considérant que dans le cadre de la construction de l'Ouvrage d'Art de franchissement de la Moselle, le projet du Syndicat prévoyait un aménagement d'une cinquantaine de places de stationnement ;

Considérant qu'afin de répondre aux besoins de stationnement sur ce secteur, la ville de Thionville a souhaité qu'une optimisation du nombre de places de stationnement soit étudiée ;

Considérant que cet aménagement optimisé nécessite la requalification complète du parking qui permettra, à terme, la réalisation de 114 emplacements et que cette modification de programme souhaitée par la ville de Thionville engendre pour le SMiTU une plus-value de 75 000 euros TTC sur les travaux engagés ;

Considérant que cette plus-value, d'un montant forfaitaire de 75 000 euros TTC est à la charge de la ville de Thionville ;

Considérant que pour des raisons d'efficacité technique et financière, la ville de Thionville et le SMiTU conviennent de la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des études et travaux correspondants à la réalisation de ces aires de stationnement et exercée par le SMiTU.

La convention soumise à l'approbation du Comité Syndical a pour objet de définir les conditions techniques et financières de réalisation de cette requalification du parc clos Bastion et de désigner le SMiTU maître d'ouvrage unique de la réalisation des travaux.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de valider les termes du projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser le Président du SMiTU à signer cette convention, ainsi que tout éventuel avenant relatif à sa bonne exécution.

Le Bureau Syndical en date du 6 février 2023 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à une majorité de 29 voix pour:

- valide les termes du projet de convention joint en annexe ;
- autorise le Président du SMiTU à signer cette convention, ainsi que tout éventuel avenant relatif à sa bonne exécution.

13 élus ont voté contre : M. BALCERZAK, Mme PAULY, Mme VETZEL, M. PHILIPPE, M. HERGAT, M. RECH, M. LORENTZ, M. ZENNER, M. ROBINET, M. PARPETTE, Mme LANGMAR, M. PAQUET et M. BAUR.

7 élus se sont abstenus : M. TACCONI, M. SCHIVRE, Mme KOWALCZYK, Mme FEUVRIER, Mme ACKER, M. SEGURA et M. FRADELLA.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 2 mars 2023

Le Président,

Roger SCHREIBER

